

PLAN D’ACTION DÉTAILLÉ DE *Affaires autochtones et du Nord Canada*
aux recommandations formulées dans le *Les revendications particulières des Premières Nations*, des Rapports de l’automne 2016 du vérificateur général du Canada

Numéro de référence dans le rapport	Recommandation du VGC	Réponse du Ministère	Description du résultat final prévu	Date d’achèvement prévue	Jalons importants (description/dates)	Organisation responsable/ point de contact (nom, poste, no de tél.)	Indicateur de réalisation (Pour l’usage du Comité seulement)
6.32	En collaboration avec les Premières Nations, Affaires autochtones et du Nord Canada devrait revoir ses moyens et méthodes afin de comprendre pourquoi la majorité des revendications ne sont pas réglées par la négociation et d’améliorer le règlement des revendications conformément aux buts du Plan d’action <i>La Justice, enfin</i> .	Recommandation acceptée. Affaires autochtones et du Nord Canada travaille actuellement avec l’Assemblée des Premières Nations à l’établissement d’un processus dans le cadre duquel le Canada collaborera avec les Premières Nations pour déterminer des mesures équitables et concrètes qui permettront d’améliorer le processus de règlement des revendications particulières.	Le nombre de revendications particulières réglées par la négociation a augmenté.	Mars 2018	Automne 2017 : Le Groupe de travail technique mixte composé de représentants de l’Assemblée des Premières Nations et du Canada reçoit les recommandations de quatre sous-comités (financement de la recherche et de la préparation des revendications; recours à la médiation dans les processus de négociation; processus de règlement des revendications dont la valeur est supérieure à 150 M\$; rapports publics).	Joe Wild Sous-ministre adjoint principal 819-953 3180	
6.45	En collaboration avec les Premières Nations, Affaires autochtones et du Nord Canada devrait faire en sorte que ses pratiques de négociation visant à accélérer le règlement des revendications de faible valeur (jusqu’à 3 millions de dollars) soient acceptables pour les deux parties.	Recommandation acceptée. Affaires autochtones et du Nord Canada travaille actuellement avec l’Assemblée des Premières Nations à l’établissement d’un processus dans le cadre duquel le Canada collaborera avec les Premières Nations pour déterminer des mesures équitables et concrètes qui permettront d’améliorer le processus de règlement des revendications particulières, y compris les pratiques de négociation.	Confirmation d’un processus pour l’évaluation et la négociation de revendications de faible valeur qui établit un équilibre entre la négociation respectueuse, les coûts de la négociation et la valeur de la revendication.	À déterminer avec le Groupe de travail technique mixte	Automne 2017 : Avec l’accord du Groupe de travail technique mixte composé de représentants de l’Assemblée des Premières Nations et du Canada, création d’un sous-comité chargé d’examiner des options et de faire des recommandations au sujet d’un processus d’évaluation et de négociation pour les revendications de faible valeur.	Joe Wild Sous-ministre adjoint principal 819-953 3180	

Numéro de référence dans le rapport	Recommandation du VGC	Réponse du Ministère	Description du résultat final prévu	Date d'achèvement prévue	Jalons importants (description/dates)	Organisation responsable/ point de contact (nom, poste, no de tél.)	Indicateur de réalisation (Pour l'usage du Comité seulement)
6.46	Affaires autochtones et du Nord Canada devrait travailler avec les Premières Nations à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une stratégie visant à utiliser davantage la médiation.	Recommandation acceptée. Affaires autochtones et du Nord Canada travaille actuellement avec l'Assemblée des Premières Nations à l'établissement d'un processus dans le cadre duquel le Canada collaborera avec les Premières Nations pour déterminer des mesures équitables et concrètes qui permettront d'améliorer le processus de règlement des revendications particulières, y compris l'utilisation des services de médiation.	Les équipes de négociation des Premières Nations et du gouvernement fédéral ont accès à des services de médiation indépendants qui pourraient améliorer l'efficacité des processus de négociation.	Mars 2018	Automne 2017: Le Groupe de travail technique mixte composé de représentants de l'Assemblée des Premières Nations et du gouvernement du Canada reçoit les recommandations de son sous-comité sur le recours à des services de médiation.	Joe Wild Sous-ministre adjoint principal 819-953 3180	
6.47	Affaires autochtones et du Nord Canada devrait mettre à jour son site Web pour montrer l'ensemble des pratiques de négociation utilisées pour chacun des types de revendications particulières.	Recommandation acceptée. Services partagés Canada a établi de nouvelles exigences concernant les sites Web des ministères. Affaires autochtones et du Nord Canada met actuellement à jour son site Web conformément aux lignes directrices du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.	Le site Web d'AANC contient de l'information à jour et exacte au sujet des pratiques entourant la négociation de revendications territoriales.	Décembre 2017	Printemps / Ete 2017: Spring/Summer: les revisions à le sit Web vont confirmer.	Joe Wild Sous-ministre adjoint principal 819-953 3180	

Numéro de référence dans le rapport	Recommandation du VGC	Réponse du Ministère	Description du résultat final prévu	Date d'achèvement prévue	Jalons importants (description/dates)	Organisation responsable/ point de contact (nom, poste, no de tél.)	Indicateur de réalisation (Pour l'usage du Comité seulement)
6.52	En collaboration avec les Premières Nations, Affaires autochtones et du Nord Canada devrait élaborer une méthode claire et cohérente pour l'allocation du financement aux Premières Nations afin d'appuyer adéquatement la recherche et la préparation des revendications.	Recommandation acceptée. Affaires autochtones et du Nord Canada travaille actuellement avec l'Assemblée des Premières Nations à l'établissement d'un processus dans le cadre duquel le Canada collaborera avec les Premières Nations pour déterminer des mesures équitables et concrètes qui permettront d'améliorer le processus de règlement des revendications particulières, y compris l'élaboration, de concert avec les unités de recherche sur les revendications particulières, d'une méthode claire et uniforme sur la prestation de services de soutien pour la recherche et la préparation des revendications.	Il y a des lignes directrices sur le financement de la recherche et la préparation des revendications.	Mars 2018	Automne 2017 : Le Groupe de travail technique mixte composé de représentants de l'Assemblée des Premières Nations et du gouvernement du Canada reçoit les recommandations de son sous-comité sur le financement de la recherche et de la préparation des revendications.	Joe Wild Sous-ministre adjoint principal 819-953 3180	
6.53	En collaboration avec les Premières Nations, Affaires autochtones et du Nord Canada devrait élaborer une méthode fondée sur des données probantes pour le financement par emprunt afin d'appuyer adéquatement la participation des Premières Nations au processus de négociation.	Recommandation acceptée. Affaires autochtones et du Nord Canada travaille actuellement avec l'Assemblée des Premières Nations à l'établissement d'un processus dans le cadre duquel le Canada collaborera avec les Premières Nations pour déterminer des mesures équitables et concrètes qui permettront d'améliorer le processus de règlement des revendications particulières, y compris l'élaboration d'une méthode pour soutenir la participation des Premières Nations aux négociations.	Revoir la prestation de financement pour appuyer la participation des Premières Nations aux processus de négociation.	À déterminer avec le Groupe de travail technique mixte	Automne 2017 : Avec l'accord du Groupe de travail technique mixte composé de représentants de l'Assemblée des Premières Nations et du gouvernement fédéral, élargir le mandat du sous-comité sur le financement de la recherche pour inclure la formulation de recommandations sur le financement (prêt) des négociations	Joe Wild Sous-ministre adjoint principal 819-953 3180	

Numéro de référence dans le rapport	Recommandation du VGC	Réponse du Ministère	Description du résultat final prévu	Date d'achèvement prévue	Jalons importants (description/dates)	Organisation responsable/ point de contact (nom, poste, no de tél.)	Indicateur de réalisation (Pour l'usage du Comité seulement)
6.55	Affaires autochtones et du Nord Canada devrait travailler avec les Premières Nations pour s’assurer que son processus visant à régler les revendications comprend une étape à laquelle les Premières Nations sont mises au courant des faits sur lesquels le ministère de la Justice Canada s’appuiera pour évaluer si les revendications des Premières Nations comportent une obligation légale non exécutée pour le gouvernement du Canada.	Recommandation acceptée. Affaires autochtones et du Nord Canada travaille actuellement avec l’Assemblée des Premières Nations pour mettre sur pied un processus dans lequel le Canada collaborera de près avec les Premières nations afin de déterminer des mesures justes et pratiques visant à améliorer le processus de règlement des revendications particulières, notamment en répondant rapidement aux questions liées à la preuve.	Dans la mesure du possible, faire connaître aux Premières Nations le point de vue du Canada au sujet de leurs revendications avant que celles-ci ne soient soumises à l’examen du ministère de la Justice. Dans la mesure du possible, travailler avec les demandeurs des Premières Nations pour définir les faits et les enjeux convenus.	Automne 2017	Été 2017 : En consultation avec le ministère de la Justice, AANC définira les protocoles d’échange d’information.	Joe Wild Sous-ministre adjoint principal 819-953 3180	

Numéro de référence dans le rapport	Recommandation du VGC	Réponse du Ministère	Description du résultat final prévu	Date d'achèvement prévue	Jalons importants (description/dates)	Organisation responsable/ point de contact (nom, poste, no de tél.)	Indicateur de réalisation (Pour l'usage du Comité seulement)
6.66	En collaboration avec les Premières Nations, Affaires autochtones et du Nord Canada devrait mettre au point des pratiques pour recueillir de l'information et des commentaires sur le processus des revendications particulières, assurer un suivi de cette information et de ces commentaires et prendre les mesures requises pour y donner suite. Ces pratiques devraient être conçues pour améliorer le processus des revendications particulières et ses résultats.	Recommandation acceptée. Affaires autochtones et du Nord Canada travaille actuellement avec l'Assemblée des Premières Nations à la création d'un processus dans le cadre duquel le Canada collaborera avec les Premières Nations pour déterminer des mesures équitables et concrètes qui permettront d'améliorer le processus de règlement des revendications particulières, y compris l'établissement d'une terminologie claire et une compréhension commune de l'information qui est communiquée.	Compréhension commune de ce que sont des données utiles et publiques.	En cours	Automne 2017 : Le Groupe de travail technique mixte composé de représentants de l'Assemblée des Premières Nations et du gouvernement fédéral reçoit les recommandations de son sous-comité sur les rapports publics.	Joe Wild Sous-ministre adjoint principal 819-953 3180	

Numéro de référence dans le rapport	Recommandation du VGC	Réponse du Ministère	Description du résultat final prévu	Date d'achèvement prévue	Jalons importants (description/dates)	Organisation responsable/ point de contact (nom, poste, no de tél.)	Indicateur de réalisation (Pour l'usage du Comité seulement)
6.79	Affaires autochtones et du Nord Canada devrait présenter des rapports clairs et complets sur le processus des revendications particulières afin de permettre au gouvernement et aux Canadiens d'évaluer les résultats réels.	Recommandation acceptée. Affaires autochtones et du Nord Canada travaille actuellement avec l'Assemblée des Premières Nations à la création d'un processus dans le cadre duquel le Canada collaborera avec les Premières Nations pour déterminer des mesures équitables et concrètes qui permettront d'améliorer le processus de règlement des revendications particulières, y compris l'établissement d'une terminologie claire et une compréhension commune de l'information qui est communiquée. Affaires autochtones et du Nord Canada améliore constamment ses exigences en matière de rapports afin de les harmoniser avec celles du Bureau du Conseil privé, du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada et du ministère des Finances Canada.	Voir la recommandation 6.66			Joe Wild Sous-ministre adjoint principal 819-953 3180	
6.80	Affaires autochtones et du Nord Canada devrait maintenir à jour sur son site Web l'information sur le processus des revendications particulières.	Recommandation acceptée. Affaires autochtones et du Nord Canada veillera à ce que l'information diffusée sur son site Web soit mise à jour conformément à l'Initiative de renouvellement du Web, dirigée par Services partagés Canada, et dans le respect des lignes directrices du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.	Voir la recommandation 6.47			Joe Wild Sous-ministre adjoint principal 819-953 3180	